



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Saint Denis, le 11 septembre

Coronavirus COVID-19 : La Réunion en zone de circulation active du virus Renforcement proportionné des mesures de lutte contre la COVID19



« Le passage de La Réunion en zone de circulation active de l'épidémie de COVID 19 ou autrement dit « en zone rouge » soulève à la fois des inquiétudes, des interrogations et appellent à toujours plus de résilience et d'adaptabilité. Agir sans subir cette crise sanitaire est l'enjeu qui a animé cette semaine de concertations auprès des élus. J'ai entendu au travers la parole des maires les attentes de Réunionnaises et Réunionnais.

C'est pourquoi j'ai décidé de renforcer, de façon proportionnée et sur la base de décisions collégiales avec l'Agence régionale de santé et les élus, les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie.

La priorité est d'éviter l'apparition de foyers de contamination ce qui me contraint notamment à la prolongation des interdictions de rassemblement de plus de 10 personnes, à l'extension des zones du port du masque obligatoire et l'adoption de nouvelles règles de gestion des grands évènements.

Jacques Billant
Préfet de La Réunion

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Le nombre de cas confirmés de Covid-19 à La Réunion a fortement progressé au cours des dernières semaines. Les indicateurs permettant d'établir le niveau de vigilance face à l'épidémie sont en nette progression. Le taux d'incidence (nombre hebdomadaire de cas positifs rapporté à 100 000 habitants) est ainsi passé de 75.8% dans la semaine du 24 au 30 août à 75.8% du 31 août au 6 septembre (le seuil d'alerte est fixé à 50 pour 100 000 habitants). Le taux de positivité (nombre de tests positifs/nombre de tests réalisés) est passé de 2.8 à 4.1 %, sur la même période, et le R effectif (taux de reproduction du virus) est de 1,29 au 11 août, marquant une circulation active du virus.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie, Jacques Billant, préfet de La Réunion, a décidé, en concertation avec les élus et acteurs locaux, de renforcer les mesures réglementaires en vigueur sur le territoire.

Périmètre étendu pour l'obligation du port du masque

Le port du masque grand public ou chirurgical est une mesure complémentaire indispensable aux gestes barrière pour lutter contre la propagation du virus. Il permet de limiter les transmissions aéroportées ainsi que le contact des mains aux zones du visage (bouche, nez) potentiellement vectrice du virus. Porter un masque en période épidémique est un geste responsable pour se protéger et protéger les autres.

Au vu de la circulation active de la COVID 19, de vastes périmètres ont été définis en lien avec les maires pour rendre le port du masque obligatoire dans les zones les plus urbanisées et denses de l'île ainsi que dans les zones commerçantes.

Des cartographies sont disponibles sur le site de la préfecture www.reunion.gouv.fr et sur la page Facebook et Twitter @préfet974.

Le port du masque reste par ailleurs obligatoire jusqu'au 30 septembre dans toutes les communes désignées par arrêté préfectoral du 11 septembre 2020 et ce dans les espaces publics suivants:

- marchés forains de plein air ;
- véhicules affectés au transport public ou scolaire ;
- abords des accès des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et des crèches ;
- abords des lieux de cultes

Pour précision, le port du masque n'est pas rendu obligatoire sur la plage en position statique ou lors des baignades.

En concertation avec les maires des communes et en fonction de l'évolution épidémique, Jacques Billant pourrait étendre l'obligation du port masque à l'ensemble des centres villes du territoire.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Limitation des contacts et lutte active contre l'apparition de « clusters »

Afin de lutter contre la circulation du virus, Jacques Billant a décidé d'encadrer les situations propices à l'apparition de nouveaux foyers de contamination.

Prolongation de l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes

Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits dans les espaces verts, les aires de loisirs, les parcs, les jardins, les aires de pique-nique aménagées, les plages et tout autre site utilisé à cet usage jusqu'au 30 septembre.

Les autorités en appellent également à la responsabilité individuelle et collective dans la limitation des rassemblements dans la sphère privée. Un grand nombre des cas confirmés de COVID 19 proviennent de chaînes de transmission établies lors de rassemblements familiaux ou amicaux.

Le report ou l'adaptation au format restreint des événements amicaux et familiaux sont des décisions individuelles responsables et citoyennes qui permettent de protéger notamment les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, femmes enceintes...

Prolongation de l'interdiction de la pratique des sports collectifs et de combat

Le football, le rugby, le handball, le basketball et autres sports collectifs ainsi que les sports de combat comme la boxe ou le judo ne permettant pas de respecter la distanciation physique et les gestes barrière sont interdits.

Jacques Billant a décidé de prolonger leur interdiction jusqu'au 30 septembre, y compris dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur.

Cette interdiction concerne toutes les formes de pratique : l'animation, les entraînements, les compétitions, les rencontres et toutes autres formes de manifestations.

Elle se limite exclusivement aux sports ne permettant l'application stricte des gestes barrière. La natation, les sports individuels...peuvent être pratiqués dans le respect des protocoles sanitaires définis par les ligues et fédérations.

Le préfet recevra mardi les représentants du monde sportif afin d'échanger sur cette mesure.

Renforcement des prescriptions pour les établissements recevant du public

L'accueil des personnes dans les établissements recevant du public tels que les salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usage multiple telles que les salles de fêtes et les salles polyvalentes, chapiteaux, tentes et structures, salles de jeux est strictement encadré :

- toutes les personnes accueillies doivent disposer d'une place assise ;
- une distance minimale de 1 m ou d'un siège entre les personnes doit être garanti ;
- le port du masque est obligatoire pour les personnels et pour les clients de plus de 11 ans lorsqu'ils se déplacent.
- La jauge maximale des établissements est divisée par deux
-

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

La danse est interdite dans les établissements recevant du public y compris les restaurants, bars. Les établissements d'enseignement artistique spécialisé et notamment des écoles de danse ne sont pas concernés.

Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique

La consommation d'alcool est propice aux rassemblements dans l'espace public et par conséquent interdite à compter du 11 septembre 2020. Les autorisations d'ouverture tardive au-delà de 00h30 sont toutes révoquées pour les bars et restaurants.

Le non-respect de ces mesures de cet arrêté pourra faire l'objet d'une amende.
La violation de ces mesures à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, est sanctionnée de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Non- tenue du Grand Raid 2020

Une phase de concertation s'est tenue cette semaine avec les maires de La Réunion concernés par la tenue de cet évènement et le comité organisateur du Grand Raid. Des séances de travail ont également été organisées pour examiner le protocole sanitaire permettant la tenue de la course tout en maîtrisant le risque de propagation du virus. Malgré la qualité de ce protocole sanitaire présenté par le comité organisateur du Grand Raid, l'évolution épidémique sur le territoire ne permet pas d'autoriser la tenue d'un évènement sportif de cette ampleur.

L'Etat accompagne les acteurs du tourisme à La Réunion

La crise sanitaire a des répercussions importantes sur le secteur touristique à La Réunion. En réponse à cette situation, l'Etat met en place plusieurs dispositifs de soutien:

- le fonds de solidarité aux entreprises est prolongé jusqu'à la fin de l'année et les entreprises du secteur touristique peuvent y accéder selon des modalités simplifiées ;
- l'activité partielle peut être mise en place pour les entreprises du secteur ;
- le plan de relance va être décliné en feuilles de route par territoire qui contiendront notamment des mesures spécifiques pour la filière stratégique du tourisme ;
- les collectivités s'engagent également dans le soutien de la filière. C'est notamment le cas de la Région Réunion avec le chèque tourisme.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

PLAN D'ACTION SANITAIRE

Déployer une stratégie dépistage ciblée dans l'objectif de trouver un maximum de cas confirmés par un dépistage utilisé à bon escient

Poursuite

- mise en place des contrôles aléatoires à l'arrivée des avions par le contrôle sanitaire aux frontières (CSF ARS) pour vérifier la réalisation des tests 72H00 avant le départ et les résultats négatifs.
- Plate-forme sans rendez-vous pour les tests de voyageurs à J+7
- Dépistage ciblé par des tests de suivi à J+7, pour les personnes identifiées par l'ARS ou l'Assurance Maladie, comme contacts à risque
- Démultiplication des campagnes de dépistage populationnel ciblées dans certaines communes et dans certains quartiers en fonction de l'évolution de la circulation virale constatée.

A venir :

Mise en place d'une organisation de prélèvements à visée diagnostique RT PCR adossés à chaque centre de consultations COVID

A l'étude :

- Extension des conditions d'utilisation des 3 plates-formes de prélèvements sans rendez-vous, au bénéfice des personnes présentant des symptômes ou des personnes déjà identifiées comme contacts à risque.
- Mise en place d'équipes mobiles de prélèvement à domicile, au bénéfice de personnes à risque et ou ne pouvant se déplacer facilement, pour réaliser un test à visée diagnostique ou un test de suivi à J+7 pour les personnes déjà identifiées comme contacts à risque.

Stratégie et ressources dévolues au contact traçing

Poursuite

Moyens dédiés 7 jours sur 7, de 8 heures à 19 heures, conjointement par l'ARS et l'assurance-maladie, pour :

- Appeler et réaliser les investigations auprès des cas confirmés
- Identifier les contacts à risque
- Appeler les personnes contacts, pour leur donner des conseils et suivre le respect de l'isolement

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

A venir

- Renforcement sensible des effectifs dédiés à la plateforme COVID ARS/Assurance-Maladie (13 postes supplémentaires par jour) et regroupement physique, dans les locaux mis à disposition par l'Assurance Maladie, des ressources humaines pour gagner en rapidité et en qualité de coordination.
- Envoi systématique de SMS aux cas confirmés, comme aux cas contact, en sus des appels pour rappeler les préconisations et les conseils.

Renforcement des moyens de diagnostic et de prise en charge thérapeutique

Poursuite

- Prise en charge de 1er recours par les professionnels de santé libéraux
- Prise en charge de 2ème recours par le CHU et coopération avec l'ensemble des établissements publics et privés, MCO et soins de suite et de réadaptation, pour limiter au maximum les déprogrammations de soins hors COVID pour l'ensemble de la région.
- Fonctionnement 7 jours sur 7, d'une cellule ville hôpital pour mettre l'expertise hospitalière d'infectiologie, au service des médecins traitants.
- Possibilité, pour l'assurance-maladie, de trouver un médecin traitant à toute personne qui se trouve démunie.
- Possibilité, pour la plate-forme territoriale d'appui (PTA), de venir en aide aux professionnels libéraux pour la recherche des ressources et compétences spécialisées.

A venir

- Progression de l'armement des lits du CHU, en réanimation, par redéploiement interne de ressources en personnel médical et paramédical
- Renforcement de la coopération inter hospitalière, pour prendre en charge le plus possible les besoins d'hospitalisation incontournables en médecine comme en chirurgie et limiter ainsi les reports d'admission et/ou les transferts sanitaires sur la métropole

A ce titre augmentation de 20 lits de SSR non COVID sur le site de la clinique Sainte-Clotilde, et mise à disposition de plages opératoires, par la clinique aux chirurgiens du CHU)

- (Re) ouverture de 7 centres COVID, c'est-à-dire des centres ambulatoires dédiés aux patients présentant des symptômes, pour une consultation médicale et un prélèvement naso-pharyngé (test RT PCR), à la suite.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

- Renforcement de la régulation médicale par le recours 24H sur 24 aux médecins libéraux volontaires (en sus de la régulation médicale hospitalière effectuée SAMU et la régulation médicale libérale déjà existante, les nuits et les week-ends).

Apporter une attention toute particulière aux personnes à risque, exposées aux formes sévères ou grave de la maladie

Poursuite

- Organisation régulière de campagnes de dépistage pour les personnels travaillant en établissements médico-sociaux, tout particulièrement gériatriques.
- Recours possible par les médecins coordonnateurs des EHPAD ou les médecins traitants, à une astreinte de médecin gériatre hospitalier fonctionnant 7 jours sur 7
- Sécurisation des conditions de visite des proches dans les EHPAD

A venir

- Une nouvelle campagne de communication par affichage sur le thème « protégez-vous, protéger les autres »

A l'étude

- Mise en place d'un dispositif spécifique de prélèvements à domicile pour des tests à visée diagnostique sur prescription ARS/Assurance-Maladie ou médecin traitant.

Focus sur l'ouverture de centres ambulatoires dédié Covid à La Réunion

Face à la recrudescence des cas de Covid-19 à La Réunion et à l'éventualité d'un afflux de patients, l'ARS soutient l'ouverture de centres ambulatoires dédiés COVID sur le territoire.

Initiés par des médecins généralistes et infirmiers libéraux, et avec le soutien des communes, ces centres de consultation médicale sont réservés aux patients présentant des symptômes de la Covid-19 et viennent en complémentarité des cabinets médicaux.

Depuis le 31 août, un centre Covid est opérationnel dans la commune de Saint-Joseph. Des centres vont s'ouvrir courant septembre/octobre à Saint-Paul, Saint-Louis, Saint Pierre, Saint-André, Saint-Denis et Saint-Leu. D'autres projets d'ouverture sont également prévus.

Objectifs des centres ambulatoires dédiés à la COVID

Venant en complément des cabinets de ville, les centres de consultations ambulatoires dédiés Covid-19 ont vocation à :

- Limiter la propagation du virus dans les structures de soins habituelles, en créant des circuits différenciés dans des lieux dédiés.
- Optimiser la prise en charge des patients présentant des symptômes pouvant s'apparenter à la Covid-19 dans un cadre sécurisé

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

- Protéger les professionnels de santé, en optimisant l'équipement de celles et ceux qui travailleront dans ces centres, sans exclure la protection des autres cabinets.
- Disposer d'une interconnexion forte avec le Centre 15, les régulations libérales et les services d'accueil des urgences, afin d'organiser des circuits de prise en charge fluides.
- Eviter la surcharge du centre 15 et les passages dans les services d'urgences.

Mise en place des centres

Le fonctionnement des centres ambulatoires Covid-19 est basé sur un cahier des charges élaboré par l'ARS, en concertation avec l'Assurance maladie, le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins et les Unions régionales des médecins et infirmiers libéraux.

L'initiative des professionnels de santé est une adaptation de notre système de santé à la situation épidémique : cette organisation exceptionnelle est déclenchée de manière concertée entre professionnels, municipalités et ARS, en réponse à un contexte épidémiologique particulier.

Les centres ont pour objectif le diagnostic de patients symptomatiques, il ne s'agit pas de centres de dépistage, même si des tests pourront être prescrits et les prélèvements effectués sur place. Par ailleurs, les cabinets médicaux de ville poursuivent leur activité habituelle.

Une convention est établie avec les communes et les médecins référents du centre ambulatoire qui s'inscrivent dans la démarche :

- Les communes ou intercommunalités mettent à disposition des locaux, selon un projet de fonctionnement conforme aux recommandations régionales.
- L'ARS prend à sa charge certains frais de fonctionnement de ces centres, et s'engage à fournir en quantité nécessaire les équipements de protection individuelle (masques chirurgicaux, FFP2, gants, tabliers, charlottes...) que devront porter les soignants.

Comment se passe la prise en charge ?

Les médecins généralistes ou le SAMU adressent vers ces centres Covid, et **sur rendez-vous, les patients présentant des symptômes de la Covid-19.**

Chaque patient arrivant au centre doit suivre un parcours structuré :

- un premier accueil à l'extérieur du centre (si possible un parking dédié)
- un second accueil à l'intérieur du centre avec prise d'informations administratives et information sur la circulation dans le centre
- une zone de consultations avec un médecin
- une zone de prélèvement, où les patients pourront bénéficier d'un test RT-PCR **sur prescription médicale, à visée diagnostique** : soit à l'intérieur du centre covid, soit sur le parking adjacent, soit dans un laboratoire à proximité.

Les patients doivent se munir de leur carte vitale et de leur masque.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
 Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
 Internet : www.reunion.gouv.fr
 Twitter : @Prefet974
 Facebook : @Prefet974

Les centres COVID ambulatoires à La Réunion

Depuis le 31 août, le centre Covid de **Saint-Joseph** est opérationnel.

Six centres ouvrent courant septembre/octobre :

- Saint-Paul** : ouverture le **11/09/2020**
- Saint-Louis** : ouverture prévue le **14/09/2020**
- Saint Pierre** : ouverture prévue le **14/09/2020**
- Saint-André** : ouverture le **15/09/2020**
- Saint-Leu** : ouverture le **18/09/2020**
- Saint-Denis** : ouverture prévue **courant octobre 2020**.

Par ailleurs, d'autres projets sont programmés dans d'autres communes de l'île.

Communication adaptée et mobilisatrice

Une campagne mobilisatrice 100% réunionnaise

Lancée en juillet dernier, cette campagne de communication portée par des ambassadeurs réunionnais, Maya Kamaty et Jackson Richarson, se veut fédératrice et repose sur l'action collective des acteurs publics.

Les objectifs :

- **Sensibiliser les Réunionnaises et les Réunionnais autour des gestes qui protègent de la Covid 19** mais aussi de la dengue, pour que ces gestes se systématisent et que leur importance en tout lieu soit comprise par l'ensemble de la population.
- **Miser sur la coopération régionale pour fédérer les Réunionnaises et Réunionnais**. Porté par l'ensemble des acteurs publics, cette campagne valorise les initiatives locales qui concourent à la promotion des gestes barrière.

Nou batay ansamb

Le hashtag **«Nou batay ansamb»** en créole sonne l'appel à mobilisation de l'ensemble des Réunionnaises et des Réunionnais, contre la Covid 19 et la dengue. La lutte contre les deux épidémies est matérialisée graphiquement par deux pictogrammes très explicites pour une compréhension immédiate du message.

Associée à l'image des porte-paroles, la phrase **«Tous mobilisés»** rappelle que la lutte contre ces deux épidémies est un combat collectif, et que la victoire repose sur des gestes du quotidien à la portée de tous.

Contact presse Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974



Des ambassadeurs pour toucher le plus grand nombre

Maya Kamaty et Jackson Richardon se sont engagés en tant qu'ambassadeurs de cette campagne de sensibilisation. Leur attachement et leur engagement reconnus pour La Réunion vont permettre à la campagne de renforcer l'attention des Réunionnais, de les rassembler et d'inciter à l'action.

DJ Sebb et Abdoul, chanteurs réunionnais les ont rejoint pour porter les messages auprès d'un public jeune et donner une nouvelle tonalité à la campagne au travers le réseau social Tik Tok.

Véritables relais d'opinion auprès des jeunes, les deux artistes ont choisi d'engager leur créativité au service de la communication conduite par la préfecture et l'Agence régionale de santé.

Contact presse Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

En collaboration avec DJ Sebb, Abdoul propose ainsi une chanson sur le réseau social Tik tok ; le rythme, la tonalité, et l'engagement de la communauté de l'artiste sont les atouts de cette communication qui se veut virale et décalée.

"Frérot gardons les distances d'un mètre, surtout n'oublie pas mémé
On s'tappera la bise après mais pour l'instant faut éviter
Applique les gestes barrières, manno tousse dans le coude, tousse tousse dans le coude
Gel sur les mains il faut bien frotter, si t'en as pas faut bien les laver
Faut se protéger, faut pas jouer, corona et la dengue c'est dangereux
Covid 19 on le met KO, à la fin ce sera nous les héros
Sortez les masques et on bouge comme d'hab, sortez les masques et on bouge comme
d'hab, j'ai dit sortez les masques et on bouge comme d'hab, fais attention y'a le
coronavirus"

Ce support viendra compléter les messages portés par Maya Kamaty axés sur :

Le respect des gestes barrière

"Kovid la, lé diféran pou sakinn, li pé èt grav pou sertin moun, li pé pa fé ryin pou dot. Nou pé batay kont li èk bann zès sinp :
- gard in distans sékirité, rèt in mèt distans, - et kan sa lé pa posib, port in masque byin kom ki fo pou li lé éfikas, - embrass pa nout proches, pou nout gramounes surtout ça lé important, nous aime a zot alors i faut nous protége ban'na car cé zot lé plus fragile, - lav zot min plis k' dabitid ou sinon itiliz in « solution hydro-alcoolique, Mèt an plas lo bann zès i pèrmet anou protéz anou ék protéz lé zot."

L'importance du dépistage

Déryèr la grip, i pé avoir le Kovid 19.
Alors si ou néna la fyè, que ou rosan la fatig, in tou sèk ou na mal de gorz, ou na pi lodora èk lo gou, alé war vitman out médsin pou fé in tèst.
Fé dépist aou sé protéz aou mé sé osi protéz lé zot.
Nou batay ansanm kont kovid 19

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Une attention particulière portée aux personnes vulnérables

Certaines personnes sont plus à risque de développer une forme grave de la maladie :

- 9 personnes sur 10 qui décèdent de la COVID-19 ont plus de 65 ans.
- le risque est plus important lorsqu'on est atteint d'une maladie chronique (maladies cardiaques et vasculaires, diabète non équilibré, dialyse, cancer, obésité).

La priorité : protéger nos proches et notamment les plus âgés et les plus fragiles.

Nous pouvons tous être porteur du virus. Aussi, même sans aucun symptôme ou simplement un léger rhume, il est indispensable de respecter tous les gestes barrières :

- Lavez-vous très régulièrement les mains, saluez-vous sans se serrer la main, évitez les embrassades
- Si vous rendez visite à une personne à risque, fragile ou âgée, portez un masque et respectez la distance minimum d'1 mètre.

**"Quand on aime ses proches on ne s'approche pas trop
Si zot i aime zot proches, approach' pas trop"**

**#NOUBATAYANSAMB
CONTRE LE COVID19**

**SI ZOT I AIME
ZOT PROCHES
APPROCH'
PAS TROP !**
← 1 mètre →

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
La Réunion

@Agence Régionale de Santé La Réunion • www.lareunion.ars.sante.fr

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Une campagne opérationnelle

Des spots radio

Du 2 au 15 septembre, une campagne radio est en cours pour sensibiliser la population sur :

- **Les gestes barrières** : l'application stricte des gestes barrière (distanciation physique, port du masque, lavage des mains...) est la seule façon de ne pas contracter le covid-19.
- **Le dépistage** : derrière la grippe peut se cacher le Covid. En cas de signes évocateurs du Covid, consultez rapidement et sans délai un médecin pour faire un test. Se faire dépister c'est se protéger et protéger les autres.

Trois spots sont diffusés en créole et en français, avec la collaboration de Maya Kamaty.

Une campagne digitale sur les réseaux sociaux

La période de confinement a été propice au développement des communautés sur les réseaux sociaux. En faisant le choix d'une campagne virale sur les réseaux sociaux, la préfecture et l'Agence régionale de santé misent sur la mobilisation et l'adhésion collective des Réunionnaises et Réunionnais pour la diffusion des messages.

Une campagne d'affichage

Afin de sensibiliser la population sur les comportements à adopter envers les personnes fragiles, une campagne d'affichage, relayée également sur les réseaux sociaux, sera lancée sur toute l'île à compter du 9 septembre.

Télécharger les outils de communication de la campagne sur internet de l'ARS : <https://www.lareunion.ars.sante>.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974